



الأصالة والمعاصرة
حزب

«Γ8ИИΞ I +ЖΥQ+ Λ +Γο+OοO+
Parti Authenticité et Modernité



**LE PROGRAMME
ELECTORAL
DU PARTI
AUTHENTICITÉ
ET MODERNITÉ**

Supplément « le Tracteur N°8 août 2021 » - Ne peut être vendu séparément

2021



Table des matières

I - Une école publique forte, un service de santé de qualité et un logement décent garantissant l'inclusion et la dignité aux citoyens	7
1. L'égalité des chances quant à l'accès à une éducation de qualité et à la formation	7
2. Une meilleure accessibilité des citoyens aux soins et une bonne qualité de prise en charge	8
3. Un accès pour tous à un logement décent garantissant l'inclusion et la dignité aux citoyens	8
II - Soutien à l'épanouissement de la jeunesse marocaine et à la dignité des personnes âgées sans-revenus	11
III - Dynamique intersectorielle promue par des politiques spécifiques de soutien à l'agriculture, à l'industrie, au tourisme et à la dynamique de compétitivité et d'indépendance énergétique	13
1. Une agriculture pour une viabilité économique et sociale	13
2. Une industrie pour une croissance forte et durable	14
3. Un plan de sauvetage et de relance du secteur touristique ...	15
4. Un développement du potentiel national des énergies renouvelables pour une réduction des coûts et pour assurer la sécurité énergétique de notre pays	16
IV - Gouvernance et mobilisation des recettes de l'état pour le maintien des équilibres macroéconomiques	17
1. Une amélioration de la gouvernance.....	17
2. Une augmentation de la capacité de mobilisations des recettes fiscales	18



Depuis sa création le 8 Août 2008, le Parti Authenticité et Modernité n'a eu de cesse d'appeler à une refonte des pratiques partisanes pour asseoir la vie politique sur des bases qui l'émancipent des clivages idéologiques et l'inscrivent dans une dynamique politique conciliant l'attachement des marocains aux valeurs authentiques, fondements civilisationnels de la Nation Marocaine, avec la quête de modernité sociale, économique, culturelle et politique.

Pour le PAM, seule une alchimie entre l'authenticité et la modernité peut soutenir les ambitions légitimes de développement de notre pays et faciliter la réalisation des objectifs stratégiques de notre nouveau modèle de développement. Aussi, nous réaffirmons notre conviction qu'il est urgent de promouvoir une nouvelle vision politique qui se décline dans un programme électoral qui répond aux attentes de nos compatriotes et qui soit capable de contrecarrer les tentations abstentionnistes et les extrémismes ou discours haineux et défaitistes.

Dans ce sens, le PAM propose une vision capable de conforter un Maroc du 21e siècle, qui doit être solide et solidaire, par le biais de :

- La préservation de l'authenticité et des valeurs de la Nation marocaine ;
- La promotion de la démocratie représentative et participative ;
- L'appui aux initiatives citoyennes et de la société civile ;
- Le renforcement du respect des droits humains ;
- Le soutien aux libertés publiques et l'épanouissement social des citoyens dans le cadre des lois et du respect des valeurs nationales ;
- La modernisation de l'appareil de gestion et la gouvernance des affaires publiques ;
- La modernisation des services sociaux liés aux secteurs de la santé et de l'enseignement ;
- Le soutien à l'investissement privé et à l'Entrepreneuriat ;
- La promotion de l'économie nationale par les leviers de la compétitivité, de la qualité et de l'appui à l'innovation ;
- Le renforcement du rôle social de l'Etat et des leviers de la solidarité nationale.

Autour de cette vision fédératrice, notre parti propose aux marocains, une pratique politique faite de proximité et d'écoute des citoyens, de partenariat avec les acteurs sociaux, économiques et culturels, et de renforcement des capacités de la société à rester en veille pour préserver les acquis sociaux, culturels et politiques de notre pays.

Dix ans après sa création, le PAM est fier de ses résultats électoraux réalisés depuis 2009, qui en font la deuxième force politique du pays et le principal parti d'opposition gouvernementale. Cette situation nous met en capacité de répondre aux ambitions exprimées par nos concitoyens à travers un gouvernement capable de redresser la gestion des affaires publiques et insuffler une dynamique nouvelle à l'opposé de la politique faite de médiocrité entretenue par la majorité gouvernementale sortante.

L'ambition du PAM est d'autant plus forte, qu'en 2021 notre pays organise des élections très importantes qui doivent faire émerger l'élite capables de mettre en œuvre les axes stratégiques du Nouveau Modèle de Développement auxquels nous adhérons pleinement. Aussi, par son programme électoral, le PAM propose aux marocains deux engagements majeurs :

- L'engagement de transparence et de reddition des comptes pour tous les acteurs impliqués dans la gestion des affaires publiques .
- L'engagement d'inscrire l'action publique dans une perspective de planification stratégique, de gestion axée sur les résultats et de valorisation de la performance.

Le PAM estime que les cinq prochaines années seront des années de tous les défis. Aussi, il va falloir capitaliser sur toutes les forces stratégiques de notre pays pour remonter la pente d'une crise économique qui a affecté, en 2020, le PIB national, diminué le taux de croissance économique et accentué le taux de la pauvreté, de précarité et de chômage, sous l'effet de la crise de la COVID19 et d'une décennie de gestion gouvernementale sans vision et sans ambitions.

Conscient des enjeux cruciaux que pose l'objectif d'appuyer le développement de notre pays et de créer les conditions d'une modernisation de la gouvernance et du progrès social pour les citoyens, le PAM, veut servir des marocains, intelligents et patriotes, qui sont en attente de programmes crédibles et non d'une compilation d'objectifs surréalistes ou de projections surestimées.

A ce propos, notre Parti se veut rigoureux dans sa démarche, objectif dans ses ambitions et confiant dans sa capacité à construire avec les marocains, le devenir national possible qui doit s'inscrire dans

la trajectoire définie par le nouveau modèle de développement, soit un Etat fort et une société forte et solidaire pour un Maroc émergent.

Le programme électoral du PAM porte l'engagement d'un nouveau mode de gouvernance qui les engagements pris auprès des citoyens.

Pour ce faire, il est impératif d'insuffler une onde de choc, positive et impactante, à travers l'adoption d'une batterie de mesures transversales visant une modernisation de la gouvernance et une mobilisation des recettes de l'Etat pour le maintien des équilibres macroéconomiques, comme préalables aux restructurations et mises à niveau nécessaires dans les secteurs permettant :

- A tout un chacun d'accéder à une école publique forte , à un service de santé de qualité et à un logement décent garantissant son inclusion et sa dignité ;
- D'accroître la croissance économique par une dynamique intersectorielle des politiques spécifiques de soutien à l'agriculture, à l'industrie et au tourisme. Les faire accompagner d'une dynamique de compétitivité et d'indépendance énergétique.
- Pour la jeunesse qui est pour le PAM une priorité nationale, une attention particulière leur est portée à travers la mise en place d'une politique publique dans le cadre d'une vision globale, loin des logiques sectorielles dispersées

Le PAM prévoit à travers son programme électoral d'atteindre une croissance économique annuelle de 6% à l'horizon de 2026 pour le financement de ses mesures.

En fait, ce n'est qu'à ce rythme que notre économie pourra générer suffisamment de postes d'emplois, réduire le chômage, et partant améliorer le niveau de vie de la population.

Les projections établies par le PAM sont cadrées par l'utilisation d'un modèle d'équilibre général dynamique et multisectoriel calibré sur notre économie en se basant sur les données économiques de l'année 2019, considérée comme année de base.

Sur une base tendancielle, et à politique inchangée, la croissance économique n'atteindra que 4% en moyenne annuelle à horizon 2026, ce qui est jugé une croissance insuffisante pour la satisfaction des aspirations de la population.

Les mesures du programme électoral du PAM prévues permettraient une augmentation de la productivité totale des facteurs de 10% d'une année à l'autre, entre 2022 et 2026, ce qui permettra de générer une croissance économique de 6% en moyenne annuelle notamment à partir de 2024.

Sur le volet, création d'emplois, elle suivra le rythme haussier de la croissance économique à l'horizon 2026, mais de manière moins promotionnelle vu que certains secteurs sont moins créateurs d'emplois que d'autres.

Une simulation faite par le modèle fait ressortir une création nette d'emplois annuelle de d'environ 175.000 emplois à partir de 2024 et un taux de chômage d'environ 8.3% en l'an 2026. Au total, les emplois à créer durant la période 2022 à 2026 seront d'environ 882.500 emplois nets tenant compte des pertes d'emplois annuelles.

Une école publique forte, un service de santé de qualité et un logement décent garantissant l'inclusion et la dignité aux citoyens

1. L'égalité des chances quant à l'accès à une éducation de qualité et à la formation

La loi-cadre N° 51.17 portant sur le système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, issue de la vision stratégique de la réforme 2015-2030, a bien été ratifiée et mise en vigueur le 19 Août 2019. Cependant, force est de constater que la majorité n'a jamais été capable de concrétiser le plan d'action du programme gouvernemental 2017-2021, relatif au secteur de l'éducation nationale, qui s'articulait autour de trois axes principaux, qui sont les suivants :

- Atteindre l'équité et à l'égalité des chances quant à l'accès à l'éducation et à la formation.
- Développer le modèle pédagogique et améliorer la qualité de l'éducation et de la formation.
- Améliorer la gouvernance du système de l'éducation et de la formation et parvenir à une mobilisation communautaire autour de la réforme.

Or, pour le PAM la mise en œuvre de la Loi Cadre est un impératif qui revêt une réelle urgence. Elle doit s'opérer sur des bases saines, pour les cinq années à venir. Pour cela, le PAM s'engage à prendre les mesures suivantes :

► Pour un système éducatif moderne, axé sur l'efficacité et la performance :

- Lancer un Plan national de mise à niveau de l'enseignement préscolaire, qui vise à mettre en place, sur cinq ans, un réseau de classes pédagogiques, à raison de 9000 nouvelles classes par an, dotées du corps enseignant dédié et de nouveaux programmes d'éveil et d'apprentissage. L'objectif est d'intégrer l'enseignement préscolaire à l'enseignement fondamental.
- Mettre en place un Schéma directeur des emplois et des compétences de l'éducation nationale et réhabiliter le statut de l'enseignant sur les plans financier et moral.
- Lancer un programme national de renforcement des capacités et de formation continue pour agir sur la performance des enseignants et améliorer la qualité de l'enseignement.
- Mettre en place un système d'appui scolaire pour les élèves, en temps aménagé, dans les établissements scolaires pour offrir aux élèves souffrant de problèmes de retards scolaires, un filet de rattrapage et agir sur la déperdition scolaire.
- Mettre en place un système d'évaluation et d'audit périodique de la performance éducative, selon les normes et standards internationaux en la matière, pour s'assurer de la qualité de l'enseignement.

► Pour un partenariat public – privé refondé sur des valeurs éthiques et une responsabilité sociale qui permet une offre éducative de qualité :

- Mettre en place un partenariat stratégique entre l'Etat et le secteur privé pour assurer une complémentarité de l'offre éducative ;
- Mettre en place un partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales dans lequel les Régions, les conseils provinciaux et les communes auront la responsabilité de prendre en charge la réhabilitation des lycées, des collèges et des écoles primaires, ainsi que la contribution à la mise en place des nouvelles unités.
- Généraliser les internats et les cantines scolaires dans toutes les écoles du monde rural et des espaces urbains pauvres, en partenariat avec les collectivités territoriales.

► Un Etat régulateur :

- Préserver le rôle régulateur de l'État en tant que responsable de la qualité de l'offre éducative (Cadre pédagogique / Prix / Médiation et gestion des litiges) et garantir la gratuité du service public.
- Etendre le soutien social à toutes les familles nécessiteuses, sur la base des données du registre social unifié, et le maintenir jusqu'à l'obtention du baccalauréat. Actuellement, le soutien est suspendu dès que l'apprenant bénéficiaire atteint l'âge de 15/16 ans, qui est l'âge de la scolarité obligatoire au Maroc.
- Créer une agence de régulation du secteur permettant de contrecarrer les situations de conflit d'intérêts et de jouer le rôle de médiateur.

2. Une meilleure accessibilité des citoyens aux soins et une bonne qualité de prise en charge

Le système de santé souffre depuis des années d'une image détériorée et représente un des premiers motifs d'insatisfaction des citoyens. Pour cela, le programme électoral du PAM érige le secteur de la Santé au rang de priorité nationale. Notre objectif est d'offrir une meilleure accessibilité des citoyens aux soins et une bonne qualité de prise en charge. Pour l'atteindre, il s'agira de :

- Améliorer la gouvernance du système de santé ;
- Investir dans le capital humain ;
- Promouvoir l'équité en matière d'accès aux services de santé ;
- Mettre en place un nouveau cadre de partenariat stratégique entre le secteur privé et public.

► Pour un système de sante inclusif et compétitif qui optimise la gestion des ressources et des infrastructures :

- Instaurer un système de gestion des structures de santé, axé sur les résultats et la performance ; Aujourd'hui, le principe d'allocation des ressources humaines et financières au niveau des hôpitaux se fait dans la majorité des cas sur la base de la subvention qui est généralement attribuée moyennant la reconduction annuelle des budgets des années antérieures avec des augmentations ou diminutions non significatives.
- Valoriser le statut des professionnels de la santé par l'amélioration des conditions de travail et la mise en place d'un système de rémunération basée sur les performances.
- Mettre en place un système de sous-traitance de certaines activités hospitalières, au secteur privé, sur la base de paniers différenciés, pour une adaptation de l'offre à la demande réelle et l'optimisation des investissements publics de santé (Exemple du modèle des centres de l'hémodialyse)
- Maintien au niveau des CHU, de la médecine tertiaire adressée selon la filière de soins, les pôles d'excellence, la médecine secondaire choisie pour la formation et la prise en charge thérapeutique des ALD.
- Réserver les hôpitaux préfectoraux aux urgences, au diagnostic, à l'orientation et au suivi des ALD.
- Placer les 13 polycliniques de la CNSS au cœur du partenariat public-privé, en préservant les acquis des affiliés de la CNSS.

► Pour une prise en charge améliorée et un accès aux soins garanti à tous les citoyens :

- Instaurer pour les activités sous traitées, le système du tiers payant qui permettra de ne pas avoir à avancer la part prise en charge par l'AMO.
- Permettre l'accès des « Ramedistes » aux hôpitaux privés à l'instar des bénéficiaires de l'AMO.
- Procéder avant la fin de chaque année, à une vaste opération de vérification et d'assainissement de la base de données des détenteurs de l'AMO pour corriger les anomalies constatées en matière de possession de cette carte par des personnes ne remplissant pas les conditions requises.
- Mettre en place un système d'audit des dépenses de santé des personnes bénéficiant de l'AMO ou du RAMED, pour enrayer le gaspillage et la fraude.

3. Un accès pour tous a un logement décent garantissant l'inclusion et la dignité aux citoyens

Le Maroc a connu ces dernières années une urbanisation galopante qui a engendré une grande extension urbaine. Assez souvent cela s'est produit hors des contrôles de rigueur, impactant négativement le paysage urbain et naturel (Habitat anarchique et non réglementaire, absence d'équipements et d'espaces verts, manque d'infrastructure...).

Le secteur de l'habitat a connu, lui, la réalisation de plusieurs programmes publics, essentiellement des programmes « Zones d'Urbanisation Nouvelles » (ZUN), des pôles urbains, des villes nouvelles, « Villes sans Bidonvilles », ainsi que d'autres programmes d'habitat, tels que le logement social et le logement pour les couches moyennes. Pourtant, ces mesures se sont avérées insuffisantes pour résorber le déficit en logement à l'échelle nationale.

Le programme électoral du PAM s'articulera autour des volets suivants :

- L'assouplissement des procédures administratives et l'ajustement du rôle des Agences Urbaines ;

- La préservation et la valorisation du patrimoine ;
- L'amélioration de l'architecture et la qualité de l'aménagement des espaces publics.
- La lutte contre l'habitat insalubre ;
- L'intensification et la diversification de l'offre en logement ;
- La promotion de l'habitat dans les centres ruraux

► **Pour la modernisation du cadre juridique de l'urbanisme et une gouvernance améliorée**

- Procéder à la réorientation des missions des agences urbaines et leur attribuer la mission d'impulser les documents d'urbanisme, de dynamiser les ZUN planifiées et les projets de renouvellement urbain, et de participer à la vision du développement urbain.
- Améliorer la gouvernance : réduire les intervenants dans le processus d'autorisation et préciser leurs rôles et prérogatives ; simplifier la procédure d'homologation des documents d'urbanisme.
- Limiter le recours à la dérogation en urbanisme aux opérations d'intérêt général et aux projets d'intérêt économique et procéder à une évaluation semestrielle du dispositif dérogatoire.
- Mettre en place des structures régionales spécialisées dans le suivi des travaux de restauration et de réhabilitation des médinas.
- Adopter un nouveau cadre juridique pour les plans d'aménagement et de sauvegarde des médinas (PAS).
- Renforcer les capacités des professionnels de la réhabilitation des médinas et asseoir la mise en œuvre des programmes de réhabilitation et de restauration dans le respect des chartes urbanistiques spécifiques à ces espaces urbains ancestraux, symbole de l'ancrage historique de la Nation marocaine.
- Renforcer l'arsenal juridique et les moyens financiers dédiés à la préservation du Patrimoine architectural national.

► **Pour une nouvelle offre en logement garantissant l'inclusion et la dignité aux citoyens**

- Faciliter et simplifier les procédures de délivrance des autorisations et accélérer les phases de réception (permis d'habiter, certificat de conformité), en améliorant les plates-formes digitales tels que Rokhas.ma.
- Privilégier la mise en œuvre d'opérations intégrées de résorption de l'Habitat insalubre avec l'intégration systématique des équipements sociaux et des aires de jeux.
- Créer de nouvelles aides destinées aux ménages habitants les bâtiments menaçants ruine.
- Poursuivre l'encouragement de l'offre en logement à Faible VIT, unique produit destiné aux plus démunis.
- Mettre en œuvre un programme spécifique pour améliorer le cadre de vie des populations en zones sensibles (montagne, oasis, littoral, ...) et renforcer leur résilience face aux changements climatiques
- Exiger une offre favorisant la mixité sociale dans tous les programmes de logement.
- Procéder à une refonte de la loi 66-12 en date du 25 août 2016 relative au contrôle et à la répression des infractions en matière de construction et d'urbanisme qui renforce le caractère coercitif des sanctions pécuniaires voire privatives de liberté.
- Agir sur les taux d'intérêt bancaire et alléger les taux des taxes immobilières liées à l'accès à la propriété (Conservation Foncière, droits d'enregistrement, etc.), afin de stimuler la demande.



Soutien à l'épanouissement de la jeunesse marocaine et à la dignité des personnes âgées sans-revenus

Les statistiques du HCP et CESE révèlent des chiffres alarmants sur les conditions de la jeunesse marocaine, rendue fragile et empêtrée dans des problèmes de formation, de santé, de chômage, d'exclusion en tous genres, de violences morales et matérielles, et d'incapacité à s'intégrer à une dynamique sociale et économique pérenne, par l'inefficacité de l'action gouvernementale.

Pour le PAM, la mise en place d'une politique publique dédiée à la jeunesse est une priorité nationale pour garantir à nos jeunes.

- Une protection sociale ;
- Une formation d'excellence ;
- Une offre culturelle et sportive diversifiée et de proximité, accessible gratuitement
- Un appui technique pour renforcer leur employabilité ;
- Un accompagnement technique et financier pour appuyer leurs projets d'entrepreneuriat ;
- Un cadre qui promeut la participation citoyenne et associe les jeunes à la gestion de la chose publique.

Pour cela, le PAM considère qu'il est du devoir du prochain gouvernement d'appréhender la question de la jeunesse marocaine dans le cadre d'une vision global, loin des logiques sectorielles dispersées. A ce propos, notre parti fait l'engagement de présenter en 2022, un Plan National pour les jeunes (2022 – 2032) qui portera une série de mesures visant l'inclusion sociale, culturelle, éducative et économique des jeunes, comme objectif stratégique primordial pour développer le capital humain de notre pays.

► Pour une meilleure insertion des jeunes dans le milieu professionnel :

- Généraliser à tous les jeunes la couverture sociale et l'accès prioritaire aux services de santé à l'horizon 2025.
- Développer l'offre en stages professionnels pour les jeunes et l'intégration professionnelle par l'apprentissage et l'alternance Ecole – Entreprise.
- Mettre en place une prime de stage mensuelle de 1500 Dhs, servie pour une période de 6 mois, à tous jeunes diplômés des universitaires et des centres de formation technique.
- Convertir la prime de stage en prime à l'emploi, pour six mois supplémentaires, pour tous les jeunes recrutés après le stage.
- Mettre en place un dispositif d'appui à la création de TPE pour les jeunes associant un prêt gratuit de 150.000 DHS, remboursables sur 7 ans, conditionné par l'obligation de suivre une formation continue en entrepreneuriat de 4 mois.
- Mise en place d'un service civil volontaire pour les jeunes, orienté vers l'engagement dans la société civile, sur des thématiques éducative, sociale, culturelle, sportive, entrepreneurial ou de suivi des politiques publiques.

► Pour une jeunesse rurale intégrée et économiquement incluse :

- Développer les filières d'enseignement professionnel dans les lycées ruraux ;
- Appuyer l'offre en structures d'hébergement (internat) dans les collèges et lycées ruraux ;
- Développer le transport scolaire provincial pour appuyer la scolarité des jeunes ruraux dans les cycles d'enseignement secondaire ;

► Pour une émancipation individuelle et collective des jeunes :

- Appuyer l'inclusion de la jeunesse rurale en développant une offre en formation technique de proximité, dans les domaines de l'agriculture, du développement durable, de l'Economie sociale et solidaire, du tourisme rural et de la valorisation des terroirs.
- Développer les filières d'enseignement professionnel dans les lycées ruraux.
- Appuyer l'offre en structures d'hébergement (internat) dans les collèges et lycées ruraux.
- Développer le transport scolaire provincial pour appuyer la scolarité des jeunes ruraux dans les cycles d'enseignement secondaire.

- Garantir la gratuité du transport scolaire pour les enfants des familles inscrites au Registre Social Unifié.

► **Pour une émancipation individuelle et collective des jeunes**

- Accompagner les jeunes pour réduire les risques de troubles psychiques, par la création de cellules d'écoute.
- Développer le partenariat avec les associations spécialisées dans la formation des jeunes souffrant de troubles de l'apprentissage ou de handicap.
- Redynamiser le fonctionnement des maisons de jeunes et de la culture, en adaptant ses programmes aux attentes de la jeunesse et en investissant dans la mise en place d'espaces de formation et des plateformes de communication digitalisées.
- Renforcer l'infrastructure des terrains de sport de proximité.

► **Pour la sauvegarde la dignité des personnes âgés et sans revenu :**

- Instaurer un revenu minimum de dignité (au moins 50% du SMIG) à distribuer aux personnes en âge de retraite et ne disposant pas de revenu et les Faire bénéficier de l'AMO sans paiement d'aucune contribution



Dynamique intersectorielle promue par des politiques spécifiques de soutien à l'agriculture, à l'industrie, au tourisme et à la dynamique de compétitivité et d'indépendance énergétique

1. Une agriculture pour une viabilité économique et sociale

L'agriculture est un secteur stratégique pour l'économie nationale, pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté et la précarité sociale. Il est, aussi, déterminant pour le maintien des équilibres de la société rurale. Cependant, notre agriculture ne parvient pas à valoriser le potentiel réel de développement, ni à s'affranchir des cercles vicieux de la non-durabilité, que sont la faible croissance, le déficit de l'innovation, l'insuffisance des capitaux, la pauvreté rurale, la désertification et la dégradation des ressources en eau, ainsi que la vulnérabilité aux sécheresses, etc.

Aussi, le secteur agricole ne peut répondre aux multiples défis auxquels il est confronté, en raison du manque de volontarisme politique pour mettre en œuvre des stratégies publiques pertinentes pour le secteur.

Afin de relever les défis du secteur, le PAM s'engage à lancer un Nouveau pacte agricole et rural qui sera axée sur la gestion proactive des ressources naturelles, la mobilisation et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs des territoires, la diversification des activités économiques liées à l'agriculture et la requalification des ressources humaines du secteur.

► Pour une agriculture spécialisée et une identité territoriale agricole développée

- Revoir les politiques publiques agricoles pour permettre à chaque région de valoriser les productions spécifiques, initier les réformes des marchés de gros et renforcer les labellisations et la traçabilité ;
- Appuyer une spécialisation agricole adaptée à chaque territoire : Pour le brou favorable, encourager les cultures céréalières et les alterner avec les cultures légumineuses par le biais d'assolements pour conserver la fertilité des sols. Pour le brou défavorable, appuyer une spécialisation de la céréaliculture dans les semences traditionnelles telles que l'orge et le blé dur, plus appropriées aux spécificités de certaines régions.
- Renforcer le dispositif d'appui et les mesures d'accompagnement incluant les Appellations d'Origine Contrôlées et Protégées (AOC/AOP), l'appui technique et les formations des producteurs, le soutien logistique et marketing, la promotion et le développement éco-responsable des régions montagneuses et oasiennes.
- Appuyer le positionnement des produits traditionnels marocains parmi la liste des meilleurs produits du bassin méditerranéen, à travers un soutien à la généralisation de la mise en place de la qualité, de la certification d'origine, de traçabilité et d'identification géographique, de labellisation produits bio.

► Pour une exploitation hydraulique rationnelle et responsable

- Mettre en place des programmes de primes de soutien aux nouvelles cultures plus compétitives, avec une gestion rationnelle de l'eau et le renforcement de la mise à niveau de l'irrigation à grande échelle.
- Généraliser l'utilisation de méthodes d'irrigation éco-responsables qui permettraient des économies en eau de 20% à 50%, avec un rendement indirect non négligeable, notamment la baisse de la facture énergétique en matière de pompage dans les nappes phréatiques, meilleur contrôle des adventices, amélioration des processus techniques, diminution du temps d'irrigation, etc.
- Appuyer la rentabilité en soutenant les productions pluviales par des systèmes d'irrigation dits « d'appoint », qui permettraient d'apporter un surplus d'eau en période de baisse des pluies. Cette irrigation d'appoint estimée à peu près à 100 mm par an, devrait permettre un minimum de rendement aux petites et moyennes exploitations et leur apporter une augmentation de revenus conséquente.
- Renforcer les programmes de formation et de sensibilisation aux nouvelles techniques pour une agriculture éco-responsable, à savoir la valorisation de l'eau et des sols, l'apprentissage de nouveaux processus industriels et commerciaux.

► Pour un appui à l'investissement agricole et un système d'aides renouvelées et équitables :

- Renforcer les ressources humaines du secteur agricole à travers l'appui à la lutte contre l'analphabétisme et la revitalisation du dispositif public de formation technique.
- Encourager les différents organismes de prêts à s'engager pour appuyer l'amélioration des modèles agricoles (perfectionnement, sécurité du foncier, droit au prêt bancaire, conseil de la jeunesse dans

ses projets) et pour proposer des solutions sur mesure à chaque domaine d'activité.

- Mettre en place un crédit « Intelaka Agriculteurs » avec une simplification des procédures, la prise en charge des frais de dossiers et un accompagnement technique par une entité locale dédiée.
- Appuyer l'économie sociale et solidaire et les chaînes de valeurs porteuses au niveau des territoires, à travers des soutiens financiers spécifiques aux coopératives.
- Soutenir les petits projets agricoles portés par les jeunes ruraux sans emplois, à travers un appui technique et un soutien financier sous forme de prêts sans intérêts, d'une valeur qui va de 50.000 DHS et 100.000 DHS, sur cinq années.
- Renforcer les programmes de lutte contre la désertification et la déforestation et protéger les surfaces agricoles dans les zones arides ou affectées par l'érosion des sols.
- Appuyer les petites et moyennes exploitations agricoles pour préserver les équilibres sociaux, encourager le transfert de connaissances agricoles entre les générations et lutter contre l'exode des jeunes vers les villes.

2. Une industrie pour une croissance forte et durable

Le modèle industriel marocain n'assure pas à notre pays la croissance forte et durable qui peut créer de la richesse, offrir de l'emploi et permettre à notre pays de faire partie des économies émergentes.

Pour le PAM, l'émergence du Maroc impose l'adoption de politiques publiques volontaristes dans le secteur industriel. L'Etat doit mettre en place une stratégie claire pour le développement de ce secteur et assumer un rôle d'acteur direct, actif dans les investissements stratégiques, dans la production et les exportations, ainsi que dans l'innovation et la Recherche & Développement.

Aussi, le programme électoral s'articulera autour des volets suivants :

- Un secteur productif érigé en secteur prioritaire ;
- Une politique volontariste pour l'industrie ;
- Une régionalisation de la politique industrielle du Maroc, par la mise en place de pôles de compétitivité régionaux et de dispositions fiscales incitatives.

► Vers une industrie nationale modernisée et compétitive à l'international :

- Orienter les ressources publiques vers des investissements productifs liés à l'acquisition et la maîtrise des technologies indispensables pour les industries du futur.
- Définir les branches prioritaires du secteur industriel sur la base de critères liés à la disponibilité de la matière première et/ou du savoir-faire ; à l'étude des besoins du marché local (import-substitution), à la Valeur ajoutée attendue et au taux d'intégration Technologie - Emploi - Compétitivité internationale.
- Investir, seul ou en partenariat avec le secteur privé national ou international, dans des secteurs stratégiques de souveraineté tels que l'agro-alimentaire, les médicaments et matériel médical, l'industrie de l'armement, les technologies d'information, etc.

► Pour une nouvelle ambition industrielle basée sur la transformation digitale et l'innovation :

- Catalyser l'investissement privé en mettant à la disposition des investisseurs privés nationaux et internationaux, le foncier et les locaux industriels à des prix compétitifs, un financement adapté à chaque activité, une fiscalité attractive, une protection douanière appropriée et des ressources humaines de qualité.
- Mettre en place un accompagnement branche par branche, pour les industries historiques du Maroc (Textiles-Cuir, Agro-Industrie, Industries Mécaniques et Métallurgiques (IMM), et Chimie-Parachimie), pour consolider leur compétitivité, assurer leur intégration, augmenter leur valeur ajoutée et investir dans l'innovation et la Recherche & Développement, et l'intégration des moyens 4.0 dans leurs usines.
- Adopter une stratégie de transfert de la technologie pour les nouveaux métiers mondiaux du Maroc (Automobile ; Aéronautique ; Electronique et Offshoring) à travers une implication du capital marocain public et/ou privé, un investissement dans la Recherche & Développement dans ces secteurs et une implication des grandes marques présentes au Maroc, dans le cadre de contrats programmes.

► Vers un développement d'une industrie smart soutenue par des pôles régionaux de compétitivité:

- Investir dans les nouvelles technologies du futur et s'orienter vers un nouveau modèle d'usine connectée et autonome (Intelligence artificielle, Robotique, Impression 3D, Nanotechnologie,

Biotechnologie, etc.).

- Investir dans l'économie verte et l'économie bleue pouvant générer, grâce à des investissements adaptés, une forte création de la richesse et de nombreux emplois qualifiés.
- Mettre en place des pôles de compétitivité régionaux dans le cadre d'un partenariat Public - Privé, incluant les Collectivités territoriales et les Universités engagés dans le développement de leurs Régions, pour booster la création et l'innovation.
- Créer une Agence pour le développement industriel et l'accompagnement du secteur privé (Office de Développement Industriel (ODI), version 2021).
- Créer des banques de développement régionales qui devront agir en parallèle du Fonds Mohammed VI pour l'investissement pour porter la participation de l'Etat dans les entreprises industrielles stratégiques.

3. Un plan de sauvetage et de relance du secteur touristique

Le secteur du tourisme a une place considérable sur les plans économique et social. Il emploie directement et indirectement près de 2 Millions de personnes. Mais, en dépit de son poids, le secteur souffre de divers facteurs qui concourent à le fragiliser et à impacter les secteurs connexes (artisanat, transport aérien et routier, etc.). En plus, la pandémie de la COVID 19 a clairement révélé les faiblesses structurelles du secteur.

Une intervention urgente est, donc, nécessaire pour pallier aux dégâts subis et éviter des effets irréversibles pour les entreprises du secteur. Pour cela, le PAM veut :

Accompagner les opérateurs pour maintenir les emplois.

Relancer la demande, nationale et internationale, pour donner aux opérateurs du secteur une visibilité à court et moyen terme.

A cet effet, nous proposons un plan de relance du secteur qui porte des mesures urgentes à mettre en œuvre dans le très court terme, ainsi que des mesures dont la portée s'inscrit dans le moyen et le long terme.

► Pour offre touristique nationale renouvelée et adaptée aux attentes de la clientèle nationale et internationale :

- Elaborer une stratégie permettant à l'écosystème du Tourisme de s'adapter aux nouvelles données post-Covid et prendre en compte la protection sanitaire, la durabilité environnementale et l'inclusion sociale.
- Proposer de nouveaux packages attractifs pour encourager les marocains à consommer davantage le produit touristique national et regagner la confiance des citoyens attirés par les voyages à l'étranger.
- Mettre en place un package d'offres aux touristes étrangers avec des réductions d'au moins 10% pour toute réservation directe auprès des structures hôtelières marocaines sans passer par les plateformes électroniques mondiales de réservation.
- Lancer un plan de restructuration pour chaque destination, afin de prendre en compte les spécificités de chaque région (produit/type de marche cible) et unifier le service pour les touristes étrangers et les nationaux.
- Appuyer les opérateurs du secteur pour généraliser la digitalisation de la commercialisation et du marketing de la destination

► Pour un tourisme spécifique et responsable

- Consolider les destinations phares du tourisme marocain que sont Marrakech et Agadir et repenser de nouvelles destinations :
 - Appuyer le positionnement de la ville de Marrakech comme Smart City dans le respect des normes environnementales.
 - Repenser le produit touristique d'Agadir et revitaliser son image

► Mesures au profit des entreprises en difficulté :

- Mettre en place un cadre de concertation, de suivi et de gouvernance mixte (Etat - Régions - CGEM et Fédération de tourisme) pour piloter les efforts publics de soutien à l'économie et aux entreprises de ce secteur.

- Accorder un rééchelonnement sur cinq années avec un différé d'une année le paiement des impôts et taxes dus à la fin de l'année 2021 ;

4. Un développement du potentiel national des énergies renouvelables pour une réduction des coûts et pour assurer la sécurité énergétique de notre pays

La dépendance du Maroc vis-à-vis de l'extérieur pour son approvisionnement en énergie pèse lourdement sur l'économie nationale et affecte les indicateurs macroéconomiques (Balance commerciale, équilibre des finances publiques, etc.).

Au-delà de la question de l'approvisionnement et du coût, les enjeux environnementaux sont, aussi, en constante évolution, ce qui oblige notre pays à se doter d'une politique énergétique responsable et durable. Aussi, dans une dynamique de compétitivité et d'indépendance énergétique, le Maroc doit amorcer une réforme du secteur, à travers la mise en place d'une série de mesures pour assurer la sécurité énergétique de notre pays.

Le PAM s'engage à développer la part des énergies renouvelables dans l'énergie consommée, à réguler le secteur et à reprendre l'activité de la raffinerie SAMIR.

► Pour une transition énergétique fondée sur le développement du potentiel national des énergies renouvelables

- Lancer un plan national de vulgarisation de l'usage des énergies renouvelables.
- Instaurer un système de primes d'appui à la transition énergétique pour encourager les industriels et les ménages à passer aux énergies renouvelables (solaire et éolienne).
- Encourager les industriels, les agriculteurs et les particuliers, à installer des systèmes d'autoproduction énergétique et permettre de valoriser la réinjection des énergies autoproduites dans le réseau public de distribution.
- Soutenir la production électrique à bas carbone pour les besoins de l'industrie, de l'habitat, du tourisme, du dessalement de l'eau de mer, du recyclage de l'eau, des administrations publiques.

- Pour une gestion optimisée et régulée des hydrocarbures

- Développer l'offre globale de carburants de remplacement : biocarburants, gaz naturel, gaz naturel liquéfié (GNL), gaz naturel comprimé (GNC), propane, hydrogène.
- Appuyer le développement des réseaux de transport publics électriques (industrie automobile, transport urbain, ...).
- Relancer la raffinerie la SAMIR pour assurer l'activité de raffinage et de stockage au Maroc renforçant, ainsi, l'indépendance énergétique du Pays.
- Créer une nouvelle autorité de réglementation des hydrocarbures en charge de la régulation des marges et lutter contre les situations de l'oligopoles.

Gouvernance et mobilisation des recettes de l'état pour le maintien des équilibres macroéconomiques

La bonne gouvernance et la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes, sont consacrés dans l'Article Premier de la Constitution du Royaume, comme des principes fondamentaux régissant la gestion des affaires publiques de notre pays. Pourtant, la majorité gouvernementale n'a jamais réussi à lutter contre la gabegie, la corruption et la mauvaise gestion des fonds publics, faisant rater à notre pays de grandes opportunités de développement et des points de croissance.

A ce propos, le PAM veut :

- Moderniser la gouvernance des politiques publiques ;
- Réhabiliter la fonction Planification ;
- Faire de la reddition des comptes un levier pour améliorer la performance dans la gestion des secteurs publics ;
- Restructurer les Finances Publiques ;
- Optimiser les dépenses et les investissements de l'Etat ;
- Accélérer le processus de restructuration des établissements publics lancé sur Hautes Orientations Royales.

Par ailleurs, la fiscalité devait jouer un rôle déterminant dans la promotion de l'économie marocaine. Cependant, mis à part sa contribution dans la couverture des dépenses publiques ordinaires, le modèle fiscal n'a pas permis l'incitation à l'investissement productif, créateur de valeur ajoutée et d'emplois, comme il n'a pas participé à la réduction des inégalités et le renforcement de la justice et de la cohésion sociale.

Par ailleurs, le niveau observé des recettes générées par rapport à la capacité fiscale du Maroc à collecter le maximum d'impôts, présente un écart qui avoisine une moyenne annuelle de 6,7 points du PIB. Cet écart correspond au manque à gagner que notre pays pourrait récupérer au moyen d'une réforme fiscale et du renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'administration fiscale.

1. Une amélioration de la gouvernance

- Pour une Gouvernance transparente et moderne :
- Lancer un plan national de modernisation du secteur public, à travers les leviers de la digitalisation, la révision des attributions et missions des administrations et établissements publics.
- Engager un Plan National de généralisation du haut débit sur tout le territoire national.
- Renforcer le dispositif de reddition des comptes et l'élargir aux aspects de l'efficacité et de l'efficience de l'action publique; nul ne peut nier que la mauvaise gouvernance dans le secteur public prive notre pays d'énormes opportunités de développement.
- Pour lutter contre la fraude, mettre en place des critères objectifs permettant d'activer systématiquement le dispositif pénal prévu par la loi n° 62-99 formant code des juridictions.
- Revoir les textes des instances de régulation, leurs règles de fonctionnement et de délégation des pouvoirs permettant une lutte effective de la concurrence, la collusion et le conflit d'intérêts.
- Mettre en place un cadre de référence pour l'élaboration des politiques publiques pour plus de cohérence et de synergie.
- Mettre en place une nouvelle agence, rattachée à la primature, en charge de la planification stratégique et de l'évaluation des politiques et des grands projets d'investissement publics.

► Vers une réorganisation de la fonction publique et un développement rationnel des investissements de l'Etat :

- Revoir le statut de la fonction publique pour récompenser la performance et promouvoir l'innovation et la culture de résultats.
- Revoir le référentiel de l'élaboration du budget de l'Etat pour une meilleure transparence des comptes publics.

- Rationaliser l'investissement de l'Etat et des collectivités territoriales en optimisant la priorisation des projets sur la base de critères d'impact et de valeur ajoutée réelle, afin d'optimiser les dépenses publiques d'investissement et de fonctionnement.

- Orienter l'investissement public vers la recherche scientifique, l'appui à l'innovation et le développement des nouveaux métiers.

► **Vers une amélioration du rendement des entreprises et établissements publics :**

- Accélérer la restructuration des établissements publics et mise en place de comité de direction provisoire par Holding identifié, pour atteindre les objectifs escomptés de cette restructuration.

- Reprendre le contrat programme de chaque entreprise et établissements publiques pour les mettre en harmonie avec la vision du holding auquel ils sont censés appartenir ;

- Recruter aux postes de direction de ces sociétés des hauts diplômés, en leur offrant un cadre de rémunération attractif. Instaurer lors de leur nomination, à travers la signature d'un contrat programme fixant les objectifs à atteindre, un système périodique permettant leur évaluation.

2. Une augmentation de la capacité de mobilisations des recettes fiscales

► **Pour une fiscalité transparente et équitable :**

- Pour l'élaboration d'une politique fiscale juste et équitable, transformer la Direction de la Législation Fiscale en Agence autonome par rapport à la Direction générale des impôts (DGI) et la mettre sous tutelle directe du Chef de gouvernement. Cette nouvelle structure assurera la mission de suivi et évaluation des incitations fiscales (dérogations), ainsi que la validation des interprétations de la loi par la DGI.

► **Une réduction de l'injustice sociale (pour une adhésion à l'impôt) à travers une fiscalité plus progressive et plus incitative :**

- Porter le seuil de revenu exonéré de 30.000 DHS actuellement, à 36.000 DHS, afin d'augmenter le pouvoir d'achat.

- Prévoir un abattement de la base imposable de l'IR d'un montant équivalent au SMIG pour les revenus ne dépassant pas 12 000 DHS, si le conjoint est sans emploi.

- Maintenir les dérogations fiscales destinées à encourager les secteurs productifs, tout en instaurant un système d'évaluation des résultats attendus de chaque nouvelle mesure avant son adoption, avec la mise en place d'un mécanisme pour une post évaluation sur laquelle se base la décision du maintien ou sur la suppression desdites mesures.

- Mettre en place un taux d'IS réduit pour les investissements dans les secteurs prioritaires et stratégiques pour le pays

► **Pour une meilleure prévention contre la fraude et l'évasion fiscale :**

- Pour lutter contre l'évasion fiscale pratiquée par les groupements de sociétés, mettre en place un système d'imposition des bénéfices consolidés « intégration fiscale des bénéfices », sans prise en compte des déficits fiscaux dégagés par les filiales qui resteront imputables sur leurs bénéfices futurs.

- Pour une transparence fiscale, instaurer pour les personnes physiques l'obligation de dépôt annuel de la déclaration de patrimoine en présentant tous les justificatifs de paiement d'impôts.

- Pour lutter contre la fraude fiscale, activer le dispositif pénal prévu par le code général des impôts et porter les peines d'emprisonnement jusqu'à 5 ans en cas de récidive et en fonction de la gravité de la fraude.



